



# Compte-rendu succinct de la séance publique du Conseil Municipal en date du jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020 à l'hôtel de ville 165, rue Ampère

Références :  
AV/CJL/AD/AP/JM

Secrétariat général  
ressources  
documentaires

**Affaire suivie par :**  
Anne PRAT  
04.37.85.00.18

**Objet :**  
CR succinct du CM  
du 1<sup>er</sup> octobre 2020

## **AFFICHAGE**

**du 7 octobre 2020**

**au 7 novembre  
2020 inclus**

## **Rillieux-la-Pape, le 2 octobre 2020**

### **Séance publique du jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020**

Le Conseil municipal de la commune de Rillieux-La-Pape s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances en date du **premier octobre deux mille vingt après convocation légale,**

### **Sous la présidence de monsieur Alexandre Vincendet, maire de Rillieux-la-Pape**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 35

Nombre de conseillers votants : 39

Nombre de conseillers absents : 0

### **Présents :**

**Mesdames et messieurs :** Vincendet, Smati, Dupuy, Fornelli, Monnet, Charvet, Leclerc, De La Cruz, Simaniva, Daas, Biérix, Badino, Mantione, Bérupon, Sève, Guy, Effantin, Cézariat, Desmet, Bozon-Guillot, Llubet, Jamaï, Mortreux, Terrel, Allouch, Béchiche, Petitgand, Matter, Pin, Combier, Durieux, M'Sai, Radix, Labor, Sabin.

### **Excusés Pouvoirs :**

**Mesdames et messieurs :** Saboureau donne pouvoir à Bérupon, Bamba donne pouvoir à Mortreux, Djaballah donne pouvoir à Combier, Ezzerouali donne pouvoir à Sabin.

**Absents :** 0

**Secrétaire de séance :** Monsieur Antoine PIN

**Date de convocation :** 18 septembre 2020

**Date affichage compte rendu succinct :** 7 octobre 2020

### **Le Conseil municipal à l'unanimité :**

- approuve les comptes rendus des Conseils municipaux des 11 juin et 25 juin 2020
- approuve les décisions prises en application de la délibération du 25 mai 2020

### **DE2020/10/49 – Convention avec le centre de gestion**

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** les conditions fixées par les conventions correspondantes annexées au rapport,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les conventions répondant aux missions définies dans le rapport, et toutes pièces permettant l'exécution de la présente délibération,
- **d'imputer** les dépenses au chapitre 012 du budget communal.

### **DE2020/10/50 – Mise à jour du tableau des effectifs**

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, **à la majorité**, décide :

#### **Vote**

**Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape »)**

**Abstentions : 6 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! ») et la (liste « Rillieux c'est vous »)**

- **d'approuver** les modifications au 1<sup>er</sup> octobre 2020 apportées au tableau des effectifs dans les conditions précisées dans le présent rapport et dans le tableau ci-dessous,
- **d'approuver** les créations et les suppressions des postes au 1<sup>er</sup> octobre 2020 dans les conditions précisées dans le présent rapport et dans le tableau ci-dessous,
- **d'inscrire** les crédits au chapitre 012 du budget.

### **DE2020/10/51 – Transaction avec un agent communal**

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** le principe de cette transaction,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la transaction et à effectuer les virements correspondants,
- **de dire que** les crédits figurent au budget.

**DE2020/10/52 – Protection fonctionnelle du Maire – Modification de la délibération du 21 novembre 2019**

Rapporteur : G. Charvet

**Sous la Présidence de Monsieur Gilbert Charvet**

Le Conseil Municipal, **à la majorité des votants**, décide :

**(Messieurs le Maire et Julien Smati ont quitté la salle et n'ont pas participé à cette délibération)**

**Vote**

**Pour : 31 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)**

**Abstentions : 6 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! ») et la (liste « Rillieux c'est vous»)**

- **de modifier** la délibération 2019/11/142b en portant le plafond de prise en charge à 6 000 € HT par instance,
- **de dire** que les crédits sont inscrits au budget communal.

**DE2020/10/53 – Protection fonctionnelle du Maire**

Rapporteur : G. Charvet

**Sous la Présidence de Monsieur Gilbert Charvet**

Le Conseil Municipal, **à la majorité des votants**, décide :

**(Messieurs le Maire et Julien Smati ont quitté la salle et n'ont pas participé à cette délibération)**

**Vote**

**Pour : 31 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)**

**Abstentions : 6 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! ») et la (liste « Rillieux c'est vous»)**

- **d'accorder** la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire dans le cadre de l'affaire sus-évoquée pour l'ensemble des actions judiciaires ou administratives engagées ou à venir, devant toutes juridictions ou administrations compétentes ;
- **d'autoriser** la prise en charge des frais de consignations, honoraires d'avocats, frais d'huissier, et tout frais de procédure nécessités par la conduite de cette affaire devant les juridictions compétentes. Le plafond de prise en charge est fixé à 5 500 € HT par instance, comprenant tous les frais précités.

## **DE2020/10/54 – Protection fonctionnelle d'un Adjoint au Maire**

Rapporteur : G. Charvet

### **Sous la Présidence de Monsieur Gilbert Charvet**

Le Conseil Municipal, **à la majorité des votants**, décide :

**(Messieurs le Maire et Julien Smati ont quitté la salle et n'ont pas participé à cette délibération)**

#### **Vote**

**Pour : 31 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)**

**Abstentions : 6 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! ») et la (liste « Rillieux c'est vous»)**

- **d'accorder** la protection fonctionnelle à Monsieur Julien Smati, Premier Adjoint, dans le cadre de l'affaire sus-évoquée pour l'ensemble des actions judiciaires ou administratives engagées ou à venir, devant toutes juridictions ou administrations compétentes ;

- **d'autoriser** la prise en charge des frais de consignations, honoraires d'avocats, frais d'huissier, et tout frais de procédure nécessités par la conduite de cette affaire devant les juridictions compétentes. Le plafond de prise en charge est fixé à 5 500 € HT par instance, comprenant tous les frais précités.

## **DE2020/10/55 – Création de la Commission Consultatives des Services publics locaux**

Rapporteur : G. Charvet

**le Conseil Municipal, décide :**

**à la majorité :**

#### **Vote**

**Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)**

**+3 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)**

**Abstentions : 3 (liste « Rillieux c'est vous»)**

- **d'approuver** la mise en place d'une commission consultative des services publics locaux tels que précisé ci-dessus, pour le collège des associations et des élus,

***(Rejet des amendements de Monsieur Durieux : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»), (6 voix pour : listes « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! » et « Rillieux c'est vous»)***

**à l'unanimité, décide :**

- **de ne pas procéder** par un vote au scrutin secret pour cette élection,

- **de procéder** aux désignations nécessaires pour le Collège des élus et des associations.

**Sont désignés comme élus, liste :**

**« Ensemble, nous sommes Rillieux-la-Pape » (5 membres)**

- Gilbert Charvet
- Claude Leclerc
- Marie-Claude Monnet
- André Badino
- Vincent Matter

**« Rillieux c'est vous » (1 membre)**

- Raoudha Djaballah

**« Ensemble nous transformerons Rillieux ! » (1 membre)**

- Yves Durieux

Ainsi que les 8 associations mentionnées dans le rapport pour le collège des Associations.

**DE2020/10/56 – Lancement de l'enquête publique de déclassement d'une parcelle communale dans le cadre du projet immobilier par la société Diagonale**

Rapporteur : J. Smati

Le Conseil municipal, **à la majorité**, décide :

**Vote**

**Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)  
+ 3 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)**  
**Contre : 3 (liste « Rillieux c'est vous»)**

- **d'approuver** le principe de déclassement d'une partie de la parcelle communale n° 33 située au croisement de la route de Strasbourg et de l'avenue Victor Hugo
- **de décider** du lancement de l'enquête publique nécessaire au déclassement de la partie de parcelle communale n°33,
- **d'autoriser** le maire à définir les dates et modalités de l'enquête publique, ainsi que de déterminer le nom du commissaire enquêteur par arrêté,
- **de préciser** que le déclassement de la parcelle communale sera prononcé par délibération du conseil municipale à l'issue de l'enquête publique,
- **d'autoriser** le maire à signer tout document en rapport avec cette affaire.

### **DE2020/10/57 – Permis de végétaliser**

Rapporteur : C. Biérix

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** le principe de ce « permis de végétaliser »,
- **d'approuver** le projet de « Charte de végétalisation de l'espace public »,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les « Chartes de végétalisation de l'espace public», ainsi que tout document relatif à leur mise en œuvre,
- **d'accorder** une exonération de redevance d'occupation du domaine public pour des activités d'intérêt collectif aux citoyens et associations souhaitant mettre en place un permis de végétaliser.

### **DE2020/10/58 – Schéma pluriannuel d'orientations petite enfance 2021-2026**

Rapporteur : S. Simaniva

Le conseil municipal, **à la majorité**, décide :

#### **Vote**

**Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)  
+ 3 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)**  
**Abstentions : 3 (liste « Rillieux c'est vous»)**

- **d'approuver** le schéma d'orientations petite enfance ci-annexé, applicable dans les conditions du présent rapport.

### **DE2020/10/59 – Cité éducative. Subventions année 2020**

Rapporteur : D. Jamaï

Le conseil municipal, **à l'unanimité des votants**, décide :

(Non-participation au vote de Monsieur Combier du fait de son lien avec l'Association les Francas)

- **d'approuver** l'enveloppe globale d'un montant total de 335 000 euros (part Etat) et 271 000 euros (part ville) consacrée au dispositif cité éducative, figurant par ailleurs au budget communal,
- **d'autoriser** le Maire à signer les conventions avec l'Etat relatives au versement de l'enveloppe 2020 pour un montant de 335 000 euros,

- **d'autoriser** le versement des subventions validées par le comité de pilotage de la Cité éducative aux porteurs de projets, tel que figurant en annexe au présent rapport, et d'autoriser le maire à signer les conventions correspondantes,
- **d'autoriser** le Maire à signer la convention avec les collèges Maria Casarès et Paul-Emile Victor, le lycée Albert Camus relative au versement de l'enveloppe 2020 affectée au collège Paul-Emile Victor, pour un montant de 15 000 euros,
- **de dire** que les recettes seront inscrites sur la ligne 74718.40 Participation Etat, Gestionnaire Jeunesse et Réussite éducative et les dépenses correspondantes sur la ligne 6574.40 Subvention de fonctionnement, Gestionnaire Jeunesse et Réussite éducative.

### **DE2020/10/60 – Modalités de fonctionnement de l'accompagnement à la scolarité**

Rapporteur : C. Dupuy

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'autoriser** le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

### **DE2020/10/61 – Contrat éducatif local. Subventions année 2020**

Rapporteur : C. Dupuy

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **de donner** un avis favorable au programme d'actions présenté,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter les financements d'un montant le plus élevé possible, à verser les subventions aux associations, maîtres d'ouvrage des actions, et à signer toutes pièces se rapportant au dossier,
- **de préciser** que les crédits seront inscrits au budget de l'année 2020, en recettes (à l'article 74718, fonction 255 gestionnaire scolaire), en dépenses (aux articles 60632 et 6574, fonction 255 gestionnaire scolaire).

### **DE2020/10/62 – Règlement intérieur des temps d'activités périscolaires et extrascolaires. Mise à jour**

Rapporteur : C. Dupuy

Le Conseil municipal, **à la majorité**, décide :

#### **Vote**

**Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape »)**  
**+ 3 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)**  
**Abstentions : 3 (liste « Rillieux c'est vous »)**

- **d'approuver** le règlement intérieur des temps d'activité municipaux périscolaires et extrascolaires.

### **DE2020/10/63 – Partenariat avec l'Université de Lyon**

Rapporteur : C. Dupuy

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** le versement d'une subvention de 10 000 € à l'Université de Lyon pour l'organisation d'une journée de rencontre entre étudiants doctorants et élèves des collèges du territoire, l'organisation d'une conférence sur le thème de l'énergie et l'accompagnement de la collectivité autour de la modélisation du développement urbain,
- **de dire** que la somme sera imputée sur le budget municipal de l'année 2020.

### **DE2020/10/64 – Opération « Ville-Vie-Vacances » 2020 : modalités d'organisation et de financement des chantiers jeunes**

Rapporteur : C. Dupuy

**(Rejet d'un amendement de Monsieur Yves Durieux)**

**à la majorité :**

**Contre : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape »)**  
**Pour : 6 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! ») et (liste « Rillieux c'est vous »)**

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'accepter** le principe de reconduction de l'opération « chantiers jeunes » sur les vacances de l'année scolaire 2020-2021,
- **de permettre** le versement d'une gratification de 20 euros par jour, au prorata du nombre de jours de présence (15 € en espèces exonérés de charges, complétés d'un montant forfaitaire de prise en charge de 5 € incluant les frais de déplacement et de restauration) pour chaque jeune, sur une période de 10 ½ journées non renouvelables,
- **de souscrire** les polices d'assurances nécessaires,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter, au cours de l'année 2020, des subventions d'un montant le plus élevé possible et à signer les conventions de partenariat, et toutes pièces se rapportant à ce dossier,
- **de dire** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2020, gestionnaire « bureau information jeunesse », aux articles :



- \* 62 878 « divers–autres organismes », fonction 524 « autres services »
  - \* 6714 « bourses et prix », fonction 422 « autres activités pour les jeunes »
- L'organisation des chantiers-jeunes est prévue dans le cadre du dispositif « Ville-Vie-Vacances ».

### **Motion déploiement de la téléphonie mobile de la 5<sup>ème</sup> génération**

**Motion de Monsieur Yves Durieux :**

**Pour : 6 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! ») et (liste « Rillieux c'est vous »),**

**Contre : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape »)**

**Fin de séance à 21 h 30.**

**N.B. :** Toutes les pièces complémentaires, délibérations et annexes sont consultables au service du Secrétariat Général aux heures d'ouverture de la Mairie ou sur rendez-vous – Les délibérations sont publiées au Recueil des actes administratifs.  
(Tel : 04.37.85.00.18 - 04.37.85.00.27 - 04.37.85.00.00)